



Département  
de la Vendée

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 085-218501096-20231211-2023DECDEL19-DE



Date de la convocation : 5 décembre 2023  
Séance du Conseil Municipal : 11 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD (sauf aux délibérations 41 à 43) - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND (sauf à la délibération 38) - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Karine LOIZEAU - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM (sauf aux délibérations 41 à 43) - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusés : Véronique BESSE donne pouvoir à Christophe HOGARD  
Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU  
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Aurélie PAQUEREAU  
Lilian BOSSARD

Nombre de conseillers en exercice : 33  
32 à la délibération 38  
31 aux délibérations 41 à 43  
Nombre de conseillers présents : 29  
28 à la délibération 38  
27 aux délibérations 41 à 43  
Nombre de conseillers votants : 32  
31 aux délibérations 38  
30 aux délibérations 41 à 43

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES

### **19- CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS ET LA VILLE DES HERBIERS AU TITRE DE L'ANNÉE 2024**

Conformément à l'article L. 5214-16-1 du code général des collectivités territoriales, les communautés de communes et leurs communes membres peuvent conclure des conventions par lesquelles l'une d'elles confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions.

Afin de renforcer les mécanismes de mutualisation et de synergie des compétences entre l'échelon communautaire et les communes membres, la Communauté de communes du PAYS des HERBIERS et la Ville des HERBIERS font usage du mécanisme juridique instauré par l'article L5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler cette convention de prestations de service pour l'année 2024, selon les modalités suivantes :

Par la présente, la Communauté de communes intervient par le biais de prestations de service pour le compte de la Ville des Herbiers sur les missions suivantes :

- **Accueil physique et téléphonique du service urbanisme de la Ville**
- **Assistant de prévention (mise à jour du document unique, suivi de l'accidentologie...) auprès des services de la Ville**
- **Gestion de l'assemblée délibérante et du service Etat civil-Elections de la Ville**
- **Gestion financière pour le compte de la Ville** : suivi budgétaire et comptable
- **Gestion immobilière** : souscription à la plateforme de vente aux enchères immobilières en ligne Webenchères immo
- **Remboursement des heures supplémentaires des agents intervenant sur les évènements de la Ville ou sur les élections**
- **Projets urbains** : direction du service Projets Urbains de la Ville
- **Commande Publique** : appui technique et juridique du service Commande Publique
- **Programmation culturelle jeune public**

De son côté, la Ville des Herbiers intervient par le biais de prestations de service pour le compte de la Communauté de communes sur les missions suivantes :

- **Direction générale adjointe des services fonctionnels** : RH, finances, juridique, informatique...
- **Affaires sportives** : soutien administratif pour l'animation et le pilotage des actions en matière sportive, secrétariat...
- **Gestion des ressources humaines des services de la CCPH** : coordination, réalisation de la paie des agents de la Communauté de communes, gestion des carrières de tous les agents de la Communauté de communes, pilotage de la masse salariale, gestion des recrutements, de la maladie, de la retraite, de la formation professionnelle (traitement et suivi des demandes de formation) et gestion d'un comité technique commun Ville et Communauté de communes.
- **Finances** : coordination, préparation et exécution budgétaire, gestion de la dette, contrôle de gestion, analyse financière, gestion des régies.
- **Commande Publique** : appui technique et juridique du service Commande Publique
- **Coordination des services culturels et gestion technique de la programmation culturelle scolaire** : pilotage des services culturels d'intérêt communautaire, coordination des équipes et régie du son, de la lumière et du plateau lors des spectacles de la programmation culturelle scolaire
- **Montage, démontage, transport, manutention** par le service Logistique pour le compte des services transférés.
- **Accueil physique et téléphonique** des services de la Communauté de communes du Pays des Herbiers au sein de l'hôtel des communes.

- **Interventions de la psychologue** pour le compte du Relais Petite Enfance : analyse de pratiques...
- **Eveil musical et interventions musicales** auprès des enfants accueillis dans le cadre du RPE
- **Coordination service Relais Petite Enfance et service Prévention Famille** : pilotage du service et coordination des actions menées.
- **Actions Parentalité** : interventions de la psychologue, animations de soirées échanges/débat, préparation des réunions, café parents...
- **Interventions et réparations mécaniques** du matériel et des véhicules par le garage
- **Assainissement** : suivi budgétaire et comptable, contrôle de gestion...
- **Etudes de la voirie intercommunale et des aménagements des zones d'activités économiques**
- **Gestion des assurances, de la gestion immobilière de la Communauté de communes du Pays des Herbiers**
- **Communication/évènementiel** : appui à certains évènements organisés sur le territoire de la Communauté de communes
- **Appui à la direction des services techniques**
- **Ménage des locaux du Centre Technique Municipal et Intercommunal**
- **Suivi des travaux et entretien du patrimoine intercommunal** : réalisation de travaux de maintenance des bâtiments, conduite d'opérations et gestion administrative et financière, suivi des bons de commande et des marchés, ménage des locaux
- **Equipements sportifs intercommunaux** : Entretien du Dojo
- **Etat civil** : gestion d'un nouvel équipement Titres sécurisés

Les quotités de travail sont évaluées comme suit :

## PRESTATIONS DE SERVICES

	Situation au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Nouvelle situation au 1 <sup>er</sup> janvier 2024
<b>PRESTATION</b>		
<b>De la Communauté de communes vers la Ville des Herbiers</b>		
<b>SERVICE URBANISME</b>		
<b>Accueil physique et téléphonique du service urbanisme</b>	1 Adjoint administratif ppal 2ème classe à 50%	1 Adjoint administratif ppal 2ème classe à 50%
<b>SERVICE PREVENTION SANTE SECURITE</b>		
<b>Un assistant de prévention</b>	1 Technicien principal de 2ème classe à 25 %	<b>1 Technicien principal de 2ème classe à 20 %</b>
<b>AFFAIRES GENERALES</b>		
<b>Gestion des assemblées délibérantes et du service Etat civil-Elections</b>	45 % d'un Attaché principal	<b>40 % d'un Attaché principal</b>
<b>SERVICE FINANCES</b>		
<b>Gestion financière Ville</b>	1 Rédacteur à 5 % 1 Adjoint administratif à 40 %	1 Rédacteur à 5 % 1 Adjoint administratif à 40 %
<b>Gestion immobilière Ville</b>	Souscription à la plateforme de vente aux enchères immobilières en ligne Webenchères immo : Remboursement des frais de vente payés par la CCPH pour le compte de la Ville sur la base du forfait retenu (selon les options de diffusion)	Souscription à la plateforme de vente aux enchères immobilières en ligne Webenchères immo : Remboursement des frais de vente payés par la CCPH pour le compte de la Ville sur la base du forfait retenu (selon les options de diffusion)
<b>EVENEMENTIEL</b>		
<b>Remboursement des heures supplémentaires des agents communautaires intervenant sur les évènements de la Ville ou sur les élections...</b>	Au vu d'un état des heures supplémentaires payées à l'agent dans le cadre de l'évènement	Au vu d'un état des heures supplémentaires payées à l'agent dans le cadre de l'évènement
<b>URBANISME</b>		
<b>Direction du service Projets Urbains de la Ville</b>	25% Ingénieur	25% Ingénieur
<b>COMMANDE PUBLIQUE</b>		
<b>Appui technique et juridique du service « commande publique »</b>	Agents du service 50%	Agents du service 50%
<b>DIRECTION CULTURELLE</b>		
<b>Programmation culturelle jeune public</b>		<b>15 % assistant de conservation du patrimoine</b>



	Situation au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Nouvelle situation au 1 <sup>er</sup> janvier 2024
<b>PRESTATION</b>		
<b>De la Ville des Herbiers vers la Communauté de communes</b>		
<b>DIRECTION GENERALE</b>		
Direction générale adjointe et appui aux décisions	1 Attaché hors classe à 10%	1 Attaché hors classe à 10%
<b>SERVICE ACCUEIL</b>		
Accueil physique et téléphonique des services CCPH	1 Adjoint administratif ppal 1 <sup>ère</sup> classe à 65 %	1 Adjoint administratif ppal 1 <sup>ère</sup> classe à 65 %
Gestion des Titres sécurisés	1 Adjoint administratif à 25%	1 Adjoint administratif à 25%
<b>FRAIS GENERAUX</b>		
Frais de location, maintenance et consommables de la machine à affranchir	Refacturation au prorata du nombre de courriers affranchis pour le compte de la CCPH.	Refacturation au prorata du nombre de courriers affranchis pour le compte de la CCPH.
<b>DIRECTION DES SERVICES D'INFORMATIONS</b>		
Systèmes d'information	20 % du coût de la maintenance du logiciel CIRIL (Finances, RH...)	30 % du coût de la maintenance du logiciel CIRIL (Finances, RH...)
<b>DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES INTERNES</b>		
Analyse financière, appui technique et coordination	1 Attaché principal à 40%	1 Attaché principal à 40%
<b>SERVICE RESSOURCES HUMAINES</b>		
Pilotage masse salariale, appui technique, coordination	1 Attaché principal à 25%	1 Attaché principal à 25%
Service ressources humaines (paie et carrière, formation professionnelle, instances consultatives)	Agents du service RH 25%	Agents du service RH 25%
<b>Logiciel de suivi masse salariale</b>		<b>30 % du coût du logiciel de suivi de la masse salariale</b>
<b>SERVICE FINANCES</b>		
Contrôle de gestion, dettes	1 Adjoint administratif à 45%	1 Adjoint administratif à 45%
Gestion financière, régie	1 Rédacteur à 60 %	1 Rédacteur à 60 %
Préparation et exécution budgétaire	1 Attaché à 25%	1 Attaché à 25%
<b>SERVICE COMMANDE PUBLIQUE - ACHATS</b>		
Appui technique et juridique du service « commande publique »	1 Attaché à 50 %	1 Attaché à 50 %
	Agents du service Commande Publique 50%	Agents du service Commande Publique 50%
Acheteur	1 rédacteur à 30 %	1 rédacteur à 30 %

<b>SERVICE SPORTS - sites communautaires</b>		
Affaires sportives	1 Redacteur à 10 % 1 Rédacteur ppal à 10 %	<b>1 ETAPS à 10 %</b> 1 Rédacteur ppal à 10 %
<b>AFFAIRES CULTURELLES</b>		
Gestion technique de la programmation culturelle scolaire <b>et évènementielle</b>	Coût horaire sur la base d'un état semestriel	Coût horaire sur la base d'un état semestriel
Coût des intermittents du spectacle intervenant pour les spectacles jeunes publics sur la base de factures.	-Coordination : taux horaire : 1 ingénieur : 36,07 €	-Coordination : taux horaire : 1 ingénieur : <b>36,62 €</b>
+ coût copies pour la bibliothèque	-Régie générale : taux horaire 1 technicien : 33,02 €	-Régie générale : taux horaire 1 technicien : <b>33,52 €</b>
	-Régie son : taux horaire 1 adjt technique ppal 1 <sup>ère</sup> classe : 25,42 €	-Régie son : taux horaire 1 adjt technique ppal 1 <sup>ère</sup> classe : <b>25,80 €</b>
	Régie lumière : taux horaire : 31,66€ 1agent de maîtrise	Régie lumière : taux horaire 1 agent de maîtrise : <b>32,14 €</b>
<b>Direction</b> des services culturels d'intérêt communautaire	1 Attaché à 25 %	1 Attaché à 25 %
<b>SERVICE LOGISTIQUE</b>		
Montage, démontage, transport, manutention	Coût horaire sur la base d'un état semestriel : cadre d'emplois d'adjoint technique: 22,65 €	Coût horaire sur la base d'un état semestriel : cadre d'emplois d'adjoint technique: <b>22,99 €</b>
<b>SERVICE RELAIS PETITE ENFANCE</b>		
Psychologue pour le RPE	Coût horaire sur une base estimée de 45h 1 psychologue : <b>44,65 €/h</b>	<b>Coût horaire sur une base estimée de 70 H</b> 1 psychologue : <b>45,33 €/h</b>
Eveil musical auprès du RPE	Coût horaire sur une base estimée de 33h : 1 Assistant d'enseignement: <b>37,27€</b>	<b>Coût horaire sur une base estimée de 108 h :</b> 1 Assistant d'enseignement: <b>37,84 €</b>
Coordination service RPE / Prévention Famille	1 ETAPS à <b>15%</b>	<b>1 Attaché principal à 15 %</b>
<b>SERVICE PREVENTION FAMILLES</b>		
Actions à la parentalité	Coût horaire sur une base estimée de 28h : 1 Psychologue : 44,65 €/h Remboursement des frais de déplacement engagés par l'agent	Coût horaire sur une base estimée de 28h : 1 Psychologue : <b>45,33 €/h</b> Remboursement des frais de déplacement engagés par l'agent
<b>SERVICE COMMUNICATION EVENEMENTIEL</b>		
Communication/évènementiel	1 Agent de maîtrise taux horaire : 29,43€	1 Agent de maîtrise taux horaire : <b>29,88€</b>



<b>DIRECTION GENERALE ADJOINTE AMENAGEMENT ET SERVICES TECHNIQUES</b>		
Appui à la direction technique de l'aménagement et du développement durable	1 DGST à 40 %	1 DGST à 40 %
	Directeur Espaces Publics - 50%	Directeur Espaces Publics - 50%
	Directeur Batiments - 20%	Directeur Batiments - 20%
Assainissement/bassins :	1 Technicien ppal de 1ère classe à 25% <u>Service financier :</u> -Contrôle de Gestion : 1 adjoint adm ppal de 1ère classe à 10% -Comptabilité/ budget : 1 adjoint adm ppal de 2ème classe à 20 %	<b>0</b> <u>Service financier :</u> -Contrôle de Gestion : 1 adjoint adm ppal de 1ère classe à 10% -Comptabilité/ budget : 1 adjoint adm ppal de 2ème classe à 20 %
Conduite d'opérations Batiments	1 technicien Ppal 1ère classe à 5%	1 technicien Ppal 1ère classe à 5%
Etudes voirie intercommunale et zones d'activités économiques	1 Technicien ppal 2eme classe à 25%	1 Technicien ppal 2eme classe à 25%
<b>CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL</b>		
Ménage des locaux communautaires	1 Adjoint technique à 76%	1 Adjoint technique à 76%
Travaux et Entretien patrimoine bâti intercommunal	1 Technicien ppal à 10 %	1 Technicien ppal à 10 %
Coordination administrative et financière	1 Rédacteur ppal à 20 %	1 Rédacteur ppal à 20 %
Gestion comptable	1 Rédacteur Ppal 2ème classe 30%	1 Rédacteur Ppal 2ème classe 30%
Entretien patrimoine	Coût horaire : 1 adjoint technique ppal de 26,45€	Coût horaire : 1 adjoint technique ppal de <b>26,85€</b>
Réparations par le garage	Coût horaire sur une base d'un état semestriel : 1 adjoint technique ppal 2ème classe : 23,98 €	Coût horaire sur une base d'un état semestriel : 1 adjoint technique ppal 2ème classe : <b>24,34 €</b>
<b>ASSURANCES IMMOBILIER</b>		
Gestion des assurances, de la gestion immobilière de la CCPH	1 Rédacteur ppal de 1 <sup>ère</sup> classe à 25%	<b>1 Rédacteur ppal de 1<sup>ère</sup> classe à 20%</b>
<b>EQUIPEMENTS SPORTS INTERCOMMUNAUX</b>		
<b>Ménage Dojo</b>		<b>1 Adjoint technique à 35%</b>

Le remboursement des frais de fonctionnement sera effectué sur la base de 2 états semestriels des frais avancés par la Ville des Herbiers ou la Communauté de communes pour l'année.

La présente convention prendra fin le 31 décembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le budget principal,

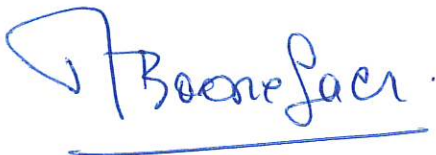
Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale, Commerce et Centre-ville du 29 novembre 2023

Vu le rapport de Patrice BOUANCHEAU,

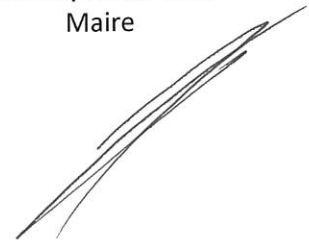
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve la convention de prestations de services entre la CCPH et la Ville des Herbiers pour l'année 2024, telle que présentée ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ou toutes pièces relatives à sa mise en œuvre
- impute les recettes et dépenses afférentes sur le budget principal

Marietta BOONEFAES  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire



Transmis en Préfecture le : 18 DEC. 2023  
Publié électroniquement le : 18 DEC. 2023  
Notifié le :